

Ancienneté lors de mutation au sein d'un groupe

Par thierry, le 28/09/2009 à 10:00

Bonjour,

j'ai vingt ans d'ancienneté dans ma société. Elle a récemment été rachetée par un grand groupe et l'on me propose d'intégrer une autre société de ce groupe.

Est-il possible de conserver mon ancienneté dans cette nouvelle société ? (au cas où...) Si oui, est-ce négociable ou légal ?

Merci de vos commentaires.